

VILLE DE RIORGES

N° 2_4

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 NOVEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL Stéphane JEVAUDAN Roland DEVIS Christian SEON Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Martine LAROCHE-SZYMCZAK Monique VIAL	Martine SCHMÜCK Eric MICHAUD Bernard JAYOL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Andrée RICCETTI Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

**SUBVENTION ACCORDEE A
L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE
DU CENTRE DE DETENTION DE ROANNE**

Brigitte MACAUDIERE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

« Créée en 2009, l'Association Socio-culturelle et Sportive du Centre de détention de Roanne (ASCS du Centre de détention de Roanne) s'appuie sur un réseau de bénévoles pour proposer aux détenus diverses activités culturelles et sportives, qui contribuent à apaiser les tensions au sein de l'établissement et facilitent à terme les chances de réinsertion des détenus dans la société.

L'un de ses projets est une action de médiation animale, qui permet de faire entrer huit chevaux sur le stade de l'établissement pénitentiaire et concerne environ 80 personnes.

Afin de permettre à cette action de perdurer, l'ACSC sollicite les collectivités locales du Roannais pour l'attribution de subventions.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ASCS du Centre de détention de Roanne pour contribuer à ce projet. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et vu l'intérêt que peut avoir ce type de démarche pour la réinsertion future des détenus, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Association Socio-Culturelle et Sportive du Centre de détention de Roanne.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 novembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN